

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

**Arrêté du 19 janvier 2021
modifiant l'arrêté du 26 octobre 2020 portant attribution du diplôme d'ingénieur de
l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité conception et management de la
construction**

NOR : ECOG2036419A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D.612-36, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2020 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité conception et management de la construction ;

Arrête :

Article 1^{er}

A l'article 1 de l'arrêté du 26 octobre 2020 susvisé, les mots : « M. Dinc (*Ozkan Taha*) sont remplacés par les mots : « M. Dinç (*Taha Özkan*) ».

Article 2

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'école nationale supérieure des mines d'Alès sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 19 janvier 2021

Pour le ministre et par délégation :
Pour le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies empêché,
Le chef de la Mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY